

National Aboriginal
Economic Development Board



Conseil national de
développement économique
des Autochtones

Recommandations pour le développement économique des Autochtones

Février 2009

Conseil national de développement économique des Autochtones
Recommandations pour le développement économique des Autochtones

Résumé

Le Canada, qui entre dans une période d'incertitude économique, a de nombreux atouts devant cette crise, dont les Autochtones. Les initiatives présentées dans ce rapport constituent un apport important et soutenu au développement économique des Autochtones ainsi qu'une action concrète et immédiate à la crise économique actuelle.

Le Conseil national de développement économique des Autochtones encourage un investissement accru dans le développement économique afin de réduire la pauvreté; la formule actuelle d'investissement, à savoir 96 p. 100 d'investissements sociaux pour 4 p. 100 d'investissements économiques, doit être renversée, car elle ne nous permet pas d'atteindre l'autosuffisance.

Il est essentiel de renforcer la base économique – dont les terres, les ressources naturelles, l'infrastructure et la population – pour asseoir le potentiel économique des collectivités, des entreprises et des peuples autochtones. De même, la réduction du déficit d'infrastructure dans les collectivités autochtones est une priorité si l'on veut attirer des entreprises et des investissements et créer des emplois. Les possibilités offertes aux Autochtones, particulièrement aux jeunes, par les investissements et la création d'emplois ne pourront se concrétiser que si l'on mise sur l'éducation, la formation axée sur les compétences, le renforcement des capacités et l'élimination des obstacles à l'emploi.

Améliorer le climat économique permettra d'instaurer les conditions gagnantes pour une participation accrue des Autochtones à l'économie. Les obstacles juridiques et réglementaires au développement, particulièrement ceux liés à la gestion des terres, doivent être éliminés; de plus, les services réglementaires et administratifs du gouvernement doivent être plus efficaces. La gouvernance et les structures institutionnelles doivent être réformées de façon à être adaptées aux besoins du développement économique et à y répondre, tandis que les institutions financières autochtones doivent être consolidées.

Il faut, pour consolider la base économique et améliorer le climat économique, injecter du capital, transmettre le savoir-faire, planifier et créer des partenariats fructueux en vue de favoriser la création d'emplois, le développement d'entreprises et l'investissement communautaire. Il est prioritaire d'éliminer les obstacles et de créer des fonds ciblés de développement d'entreprises pour faciliter l'accès au capital des entreprises autochtones. Les services gouvernementaux aux entreprises doivent être rationalisés et les règles d'approvisionnement du gouvernement modifiées pour améliorer l'accès et les possibilités des entreprises autochtones. Les mesures que nous recommandons augmenteront également les chances des entreprises autochtones de devenir des associées commanditées au sein de coentreprises avec le secteur privé non autochtone, faciliteront leur participation à de grands projets et stimuleront l'investissement et le développement communautaires.

Le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA), qui est d'avis que les Autochtones canadiens et leurs entreprises peuvent jouer un rôle important dans la création d'une économie plus solide, de meilleurs emplois et d'un avenir prospère pour tous les Canadiens, presse le gouvernement fédéral de porter une attention particulière aux recommandations du présent rapport.

Le mandat du CNDEA est de conseiller le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que les ministres des autres ministères fédéraux concernant les politiques, les programmes et la coordination des programmes en lien avec le développement économique des Autochtones. L'objectif du présent rapport est de contribuer à faire en sorte que les Autochtones participent pleinement à l'économie canadienne et aient un accès équitable aux possibilités économiques et que leurs réussites économiques rejaillissent sur les Autochtones et l'ensemble des Canadiens.

Conseil national de développement économique des Autochtones
Recommandations pour le développement économique des Autochtones

Table des matières

I	INTRODUCTION	1
	Conseil national de développement économique des Autochtones	1
	Contexte.....	2
	Objectif du présent rapport	2
II	RECOMMANDATIONS	3
A.	Base économique	4
	Terres et ressources naturelles	4
	Infrastructure	5
	Population	5
B.	Climat économique	7
	Contexte juridique et réglementaire	8
	Gouvernance et institutions	8
	Capacité et accords financiers.....	9
C.	Activation économique	10
	Emplois.....	10
	Développement d'entreprises.....	10
	Investissement communautaire	12
	Partenariats avec le secteur privé	12
	Participation à de grands projets	13
III.	CONCLUSION	14

I. INTRODUCTION

Conseil national de développement économique des Autochtones

Le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) a été créé par décret en conseil en février 1990. Le décret prévoyait que le gouverneur en conseil nomme jusqu'à 20 membres, dont un président et jusqu'à trois vice-présidents. Les membres, qui peuvent être nommés pour des mandats d'une durée variable, sont choisis parmi les dirigeants d'entreprises autochtones (Premières nations, Métis et Inuits) et non autochtones de partout au Canada. Le Conseil compte actuellement 13 membres :

Chef Clarence Louie (président), PDG de l'Osoyoos Indian Band Development Corporation

Pita Aatami, président de la Société Makivik

Chef Jim Boucher, président du groupe d'entreprises de Fort McKay

Barbara Bruce, vice-présidente, Marketing, Tribal Councils Investment Group of Manitoba

Nellie Cournoyea, présidente et PDG de la Société régionale inuvialuit

Richard Francis, gestionnaire en économie autochtone et en développement communautaire

Victor Buffalo, O.C., A.O.E., président de l'Organisation internationale de développement des ressources indigènes (IOIRD)

Chef Joe Linklater, chef de la Première nation des Gwich'in Vuntut et président du Gwich'in Council International

Dawn Madahbee, directrice générale de la Waubetek Business Development Corporation

Matthew Mukash, grand chef, Grand Conseil des Cris

Chef Terrance Paul, Première nation de Membertou

Chef Sharon Stinson-Henry, chef de la Première nation de Rama Mnjikaning

Tara Tootoo-Fotheringham, propriétaire d'entreprise, Rankin Inlet

Le mandat du CNDEA est de conseiller le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que les ministres des autres ministères fédéraux concernant les politiques, les programmes et la coordination des programmes en lien avec le développement économique des Autochtones.

Contexte

Dans le budget de 2008, le gouvernement du Canada s'est engagé à collaborer « avec les groupes autochtones et d'autres intervenants pour mettre au point un cadre fondé sur les partenariats et axé sur

les possibilités, qui fera en sorte que les investissements fédéraux permettent aux Canadiens autochtones de tirer profit de débouchés économiques viables ». Affaires indiennes et Nord Canada dirige l'élaboration de ce nouveau cadre au nom du gouvernement fédéral. Cette mesure audacieuse a été prise pour rassembler les fonctions liées aux terres et au développement économique au sein du même secteur, de façon à reconnaître l'importance des liens entre la terre et les possibilités économiques.

Peu de temps après, le gouvernement notait, dans sa réponse à un rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (*Partager la prospérité du Canada - Un coup de main, pas la charité*), que « le temps est venu de faire des peuples autochtones d'importants partenaires à part entière de l'économie canadienne, à la fois pour le bien des Autochtones et le bien du pays en général, pour que le succès économique des Canadiens d'origine autochtone profite à tous les Canadiens ».

Dans le discours du Trône de novembre 2008, le gouvernement annonçait son intention de « [prendre] des mesures pour faire en sorte que les Autochtones du Canada puissent pleinement bénéficier des possibilités économiques [...] [et de mettre] plus particulièrement l'accent sur l'amélioration des services d'éducation à l'intention des Premières nations, en partenariat avec les provinces et les communautés des Premières nations ».

Plus récemment, dans le budget de 2009, le gouvernement affirmait que « l'un des éléments fondamentaux des efforts du gouvernement du Canada dans le domaine de la formation s'avère le développement de partenariats avec les groupes autochtones et les secteurs public et privé afin que les Canadiens autochtones puissent acquérir les compétences et suivre la formation dont ils ont besoin pour occuper une plus grande place sur le marché du travail et profiter pleinement des possibilités d'emploi qui se présentent à eux ». Dans son budget de 2009, le gouvernement s'est engagé à verser 200 millions de dollars pour la formation et l'acquisition de compétences par les Autochtones, 515 millions de dollars pour des projets d'infrastructure urgents dans les réserves autochtones et 50 millions de dollars pour favoriser le développement économique du Nord.

Objectif du présent rapport

L'objectif du présent rapport est d'aider le gouvernement à respecter son engagement à faire participer pleinement les Autochtones à l'économie canadienne, à leur assurer un accès équitable aux possibilités économiques et à faire en sorte que leurs réussites économiques rejaillissent sur les Autochtones et l'ensemble des Canadiens.

Les recommandations du présent rapport ont été élaborées par le Conseil lors de nombreuses réunions tenues entre janvier 2008 et janvier 2009. Il y est question du développement économique des Autochtones dans le sens large.

II. RECOMMANDATIONS

Le Canada se trouve à un carrefour historique en ce qui a trait à l'intégration des Autochtones à l'économie canadienne et mondiale. Dans le contexte des crises financière et économique mondiales, le

Canada entre dans une période d'incertitude économique durant laquelle le gouvernement fédéral doit jouer un rôle prépondérant pour aider les Canadiens à traverser cette période trouble.

Le Canada a de nombreux atouts à sa disposition devant cette crise, dont les Autochtones. Les Canadiens autochtones sont bien placés pour participer au développement et au renforcement de l'économie canadienne et stimuler l'activité économique dans bien des régions du pays, et ce, pour plusieurs raisons : leur accès accru aux terres et aux ressources; les règlements de revendications territoriales en cours de négociation ou déjà conclus; le fait qu'ils représentent le plus grand bassin de jeunes au Canada et que leur population connaît la plus grande croissance démographique au pays et un secteur des affaires en émergence créateur d'emplois. Des centaines de milliards de dollars d'investissements dans les ressources naturelles sont prévus au cours des 10 prochaines années dans les collectivités autochtones ou à proximité. Les Canadiens autochtones sont aussi très actifs dans le développement de partenariats d'affaires internationaux en vue d'attirer des investissements étrangers et de trouver des débouchés extérieurs pour leurs produits et services.

Le développement économique des Autochtones doit devenir une priorité nationale afin que les Autochtones participent et contribuent au développement et au renforcement de l'économie canadienne. Il faut encourager les regroupements stratégiques pour rendre les collectivités plus efficaces, étant donné les populations et les capacités réduites des petites collectivités éloignées. Les initiatives présentées dans ce rapport constituent un apport important et soutenu au développement économique des Autochtones ainsi qu'une action concrète et immédiate à la crise économique actuelle.

Nos recommandations sont divisées en trois thèmes : la base économique, le climat économique et l'activation économique.

A. Base économique

Consolider la base économique est une étape essentielle du développement du potentiel économique des collectivités, des entreprises et des populations autochtones. Les principaux éléments de la base économique sont les terres, les ressources naturelles, l'infrastructure et la population, notamment les jeunes Autochtones qui constituent le segment de population qui connaît le plus haut taux de croissance au pays.

Terres et ressources naturelles

Il faut reconnaître qu'avoir des territoires plus grands est un élément essentiel du développement économique. Cela exige que la propriété originale des Autochtones soit reconnue et que les obligations découlant de traités et les obligations fiduciaires soient pleinement respectées. Les obligations découlant

de traités et les obligations fiduciaires liées aux ressources, y compris les pêches, doivent aussi être pleinement acquittées.

Les Autochtones doivent participer à part entière dans les grands projets d'exploitation des ressources en reconnaissance de leur titre et de leur responsabilité traditionnelle dans la gestion du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil recommande :

- que le gouvernement fédéral envisage de mettre en place des processus mettant en jeu tous les ordres de gouvernement (gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et gouvernements et collectivités autochtones) afin que les Autochtones reçoivent leur juste part des retombées économiques de l'exploitation des ressources;
- que l'on instaure des procédures simplifiées et accélérées concernant les ajouts aux réserves et les droits fonciers issus des traités afin que la majorité des Premières nations puissent avoir accès au potentiel économique que représente un accès accru au territoire;
- que l'on crée, en collaboration avec les représentants désignés des Autochtones, un cadre juridique et administratif clair concernant l'obligation légale de consulter, notamment en :
 - mettant en place un cadre législatif et stratégique pour les obligations sanctionnées par le tribunal,
 - fournissant des ressources pour que les collectivités autochtones embauchent un professionnel relativement à l'obligation de consulter.

Nous tenons à souligner que des modes de cogestion tripartites existent déjà dans certaines collectivités inuites et collectivités de Premières nations dans le Nord du pays et que les accords sur les revendications territoriales globales prévoient un cadre juridique et administratif relativement à l'obligation de consulter.

Infrastructure

Améliorer l'infrastructure dans les collectivités autochtones est une priorité. Le déficit d'infrastructure représente un frein important au développement économique de ces collectivités. Avoir une bonne infrastructure est indispensable pour attirer les entreprises et les investissements. Des projets d'infrastructure dans les collectivités créeraient de nouvelles occasions d'approvisionnement, de l'activité commerciale et des emplois, tout en offrant des possibilités de partenariats avec le secteur privé.

Le Conseil recommande que :

- les investissements dans les projets d'infrastructure tiennent compte et s'inspirent des réussites économiques et des réussites des programmes et des entreprises;

- le gouvernement fédéral investisse directement dans des projets d'amélioration de l'infrastructure des collectivités et appuie l'investissement obtenu par effet de levier pour faciliter les projets majeurs d'exploitation des ressources;
- les investissements dans les projets d'infrastructure répondent aux besoins particuliers du Nord : déficit d'infrastructure; coûts additionnels liés au développement, au transport et aux affaires; importance des retombées de l'économie traditionnelle;
- l'on trouve des solutions taillées sur mesure pour améliorer l'accès aux collectivités éloignées et que l'on cible et adapte les formules gagnantes déjà en place.

Population

Avant la récession actuelle, l'économie canadienne croissait rapidement, dépassant l'offre de main-d'œuvre spécialisée dans de nombreux domaines et étendant plus loin le développement dans les différentes régions du pays. Il faut, pour favoriser la fin rapide de la récession et la poursuite de la croissance économique du Canada, investir dans la main-d'œuvre autochtone et profiter pleinement de son potentiel : entre 2001 et 2026, plus de 600 000 jeunes Autochtones seront en âge d'entrer sur le marché du travail. De plus, investir dans la population autochtone permettra de diminuer leurs taux élevés de chômage et de réduire les coûts de la pauvreté sociale, qui ont des répercussions négatives sur les populations et collectivités autochtones, illustrées par des statistiques socioéconomiques lourdes de conséquence.

Il faut reconnaître que l'éducation et le renforcement des capacités sont les éléments fondateurs de la participation des Autochtones à l'économie. Le Conseil recommande donc que :

- le gouvernement fédéral favorise les partenariats entre le gouvernement et les Autochtones, reconnaissant ainsi qu'il doit s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires en matière d'éducation en l'adaptant à leurs besoins, et que ce partenariat doit s'accompagner d'un changement de perspective et d'attitude de la part du gouvernement et des Autochtones;
- les gouvernements collaborent afin d'entrer en rapport avec le secteur commercial non autochtone et de le sensibiliser au potentiel de main-d'œuvre dans les collectivités autochtones;
- l'on élimine les obstacles au marché du travail dans les centres urbains, particulièrement en offrant des services et de l'aide aux Autochtones qui y déménagent pour le travail ou les études. L'accès à du financement adéquat pour l'éducation est essentiel, car la majorité des étudiants vivent sous le seuil de la pauvreté en raison de revenus familiaux peu élevés;
- les gouvernements soutiennent l'éducation et y investissent pour que :
 - l'on reconnaisse que les études secondaires, postsecondaires et les écoles de métier sont essentielles au développement économique des Autochtones et que l'on fournisse les ressources financières, l'aide et les programmes nécessaires,

- le secteur des affaires et les associations soient encouragés à mettre en place des programmes pour les professionnels et les personnes de métier et à offrir des stages et des emplois aux professionnels, apprentis et personnes de métier autochtones,
- l'on crée des programmes de stage et de placement de travailleurs pour les Autochtones de plus de 30 ans dans le but de diminuer le taux de chômage dans ce groupe d'âge;
- l'on crée des programmes de développement économique axés sur l'éducation et le développement des compétences, qu'on leur verse du financement pluriannuel flexible et qu'on les évalue à l'aide d'indicateurs du rendement adaptés aux besoins et aux priorités régionales;
- les mesures relatives à l'éducation et au renforcement des capacités tiennent compte des conséquences d'un changement rapide sur les économies et les rôles traditionnels, dont les rôles assignés à chacun des sexes.

Jeunes

Les jeunes Autochtones connaissent la plus forte croissance au Canada, il est donc essentiel, pour le bien-être social et économique de ces jeunes et du Canada tout entier de les préparer à participer activement à notre économie. Il est important de mobiliser les jeunes et de les consulter lors de l'établissement des objectifs des programmes et services qui leur sont destinés et de l'évaluation des progrès.

Le Conseil recommande que :

- les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les collectivités autochtones se coordonnent pour régler le problème du faible taux d'obtention de diplôme tant au niveau secondaire que postsecondaire chez les jeunes Autochtones. Il faut notamment prendre les mesures suivantes :
 - veiller à ce que le programme d'enseignement soit adapté à l'histoire, à la langue et à la culture des Autochtones et que l'on y accorde une place suffisante aux connaissances et compétences traditionnelles,
 - veiller à ce que la connaissance et la compréhension de l'histoire et de la culture contemporaine des Autochtones fassent partie du programme d'enseignement général,
 - offrir des services aux jeunes Autochtones afin de consolider les liens entre l'éducation et l'emploi et de promouvoir l'importance de l'éducation,
 - aider les établissements postsecondaires à installer des campus dans les collectivités autochtones;

- les gouvernements et les institutions commerciales autochtones et non autochtones créent un programme de développement des compétences entrepreneuriales destiné aux jeunes Autochtones;
- le gouvernement fédéral respecte et concrétise pleinement ses obligations fiduciaires en matière d'études postsecondaires.

B. Climat économique

Améliorer le climat économique permettra d'instaurer les conditions gagnantes pour une participation accrue des Autochtones à l'économie. Il faut notamment, pour y parvenir, améliorer le contexte juridique et réglementaire, la gouvernance et les institutions ainsi que les compétences et les accords financiers des gouvernements et des collectivités autochtones.

Le Conseil national de développement économique des Autochtones encourage un investissement accru dans le développement économique en vue de réduire la pauvreté; la formule actuelle d'investissement, à savoir 96 p. 100 d'investissements sociaux contre 4 p. 100 d'investissements économiques, doit être renversée, car elle ne nous permet pas d'atteindre l'autosuffisance.

Contexte juridique et réglementaire

De nombreux obstacles juridiques et réglementaires au développement doivent être éliminés pour permettre et favoriser la participation des Autochtones à l'économie. La gestion des terres, par exemple, est encore, pour la plupart des Premières nations, régie par des modèles dépassés caractérisés par un processus décisionnel centralisé qui ralentit considérablement l'activité économique; réformer ces modèles de gestion entraînerait une augmentation importante de l'activité économique, y compris celle associée aux ressources naturelles.

Le Conseil recommande que le gouvernement fédéral :

- continue à proposer des solutions juridiques, réglementaires et administratives en vue d'éliminer les obstacles au développement. Il faut notamment :
 - fournir des ressources additionnelles afin de moderniser la gestion des terres dans les collectivités des Premières nations;
- accélère son rythme de travail afin de faciliter la concrétisation de possibilités économiques, ce qui nécessitera :
 - de revoir les procédures bureaucratiques qui nuisent au développement économique afin d'éliminer les procédures inutiles et réduire le temps de traitement,
 - d'améliorer la coordination entre les ministères et les programmes qui ont une incidence sur le développement économique,

- de veiller à ce que les décisions ayant une incidence sur le développement économique soient prises par les instances les plus près des personnes concernées.

Gouvernance et institutions

Il est essentiel de réformer et d'améliorer la gouvernance et les structures institutionnelles afin qu'elles soient adaptées aux exigences du développement économique et qu'elles le favorisent. Le Conseil recommande que :

- le gouvernement fédéral travaille de concert avec les Premières nations en vue de modifier les lois et règlements sur la gouvernance afin qu'ils soient propices au développement d'entreprises;
- le gouvernement fédéral crée, au sein du Bureau du Conseil privé, un bureau distinct chargé de répondre aux collectivités qui ont conclu des accords sur les revendications territoriales globales (ARTC) et de veiller à ce que les politiques et programmes de tous les ministères et organismes fédéraux respectent les principes sous-jacents, les dispositions juridiques, les responsabilités et la structure de gouvernance prévus dans les ARTC;
- l'on élabore et mette en œuvre, à partir des priorités et des recommandations établies par le comité inuit national sur le développement économique, une approche distincte en matière de développement pour tous les programmes économiques qui affectent l'Inuit Nunaat;
- l'on renforce la capacité des institutions financières autochtones (IFA) pour qu'elles soient plus présentes et combrent les lacunes dans la prestation des services. Il faut accroître le rôle de surveillance et de soutien de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement afin :
 - de cibler, à l'échelle nationale, les pratiques exemplaires, tout en reconnaissant l'autonomie des IFA qui desservent des régions géographiques, des groupes culturels, des économies et des marchés différents,
 - de créer une expertise et de fournir du financement pour permettre aux IFA de négocier de grands projets et d'accroître leurs capacités.

Il faut également élargir la mission des IFA afin qu'elles puissent offrir des services bancaires de détail et émettre des obligations.

Capacité et accords financiers

La capacité financière des gouvernements et institutions autochtones doit être améliorée afin de favoriser le développement économique. Le conseil recommande que :

- l'on revoit les régimes fédéraux et provinciaux de financement, de redevances et d'imposition afin qu'ils soient justes du point de vue financier et qu'ils favorisent davantage le développement économique. Il faut notamment que :
 - les rentes et les redevances reflètent la valeur économique actuelle et non pas celle établie lors de la signature du traité ou de l'accord,
 - l'on élimine les formules de financement punitives, comme la diminution du financement en fonction des sources de revenus,
 - l'on se penche sur le rôle des incitatifs fiscaux à la création d'entreprises et au développement économique des collectivités,
 - les formules de financement tiennent compte des coûts élevés des activités commerciales dans le Nord,
 - les droits de propriété intellectuelle et culturelle soient modifiés afin que les revenus découlant de ces droits soient remis aux collectivités et populations autochtones;
- l'on mette en place des mécanismes – qu'il s'agisse de paiements de transfert ou d'accords intergouvernementaux – pour verser le financement directement aux collectivités et aux organisations chargées de la gestion des accords sur le règlement des revendications territoriales, dans le but d'éliminer les obstacles au développement durable liés aux incertitudes inhérentes aux subventions et aux contributions.

C. Activation économique

Les stimuli suivants sont nécessaires pour créer une base économique forte et le bon climat économique : capital, savoir-faire, planification et partenariats efficaces. Il est donc impératif de s'attaquer aux facteurs suivants : l'emploi, le développement d'entreprises, l'investissement communautaire, les partenariats avec le secteur privé et la participation à de grands projets.

Emplois

Comme on l'a mentionné précédemment, les Autochtones sont l'un des atouts importants du Canada pour réagir à la crise économique actuelle et assurer la croissance future de l'économie canadienne. Les jeunes Autochtones, notamment, qui constituent un groupe important de la population, entrent massivement sur le marché du travail, une tendance qui se poursuivra jusqu'en 2026. Le Conseil recommande que :

- l'on accorde la priorité aux recommandations en lien avec les jeunes de sorte que les avantages démographiques qu'ils constituent favorisent la création d'une économie durable.

Développement d'entreprises

Le développement d'entreprises est un élément important de la stratégie canadienne pour contrer le ralentissement économique actuel et favoriser la croissance. Il est plus important que jamais d'investir dans le développement d'entreprises si nous voulons régler les graves problèmes sociaux que connaissent bon nombre de collectivités autochtones. Le développement d'entreprises autochtones peut être une composante importante de la consolidation de la position économique du Canada.

Il est prioritaire que les entreprises autochtones aient un accès accru au capital. Les entreprises des Premières nations situées sur des réserves sont souvent incapables d'obtenir du capital, car les biens sur les réserves ne peuvent être donnés en garantie. Les entreprises autochtones hors réserve, quant à elles, n'ont pas un historique suffisant auprès des prêteurs commerciaux. Par ailleurs, on manque cruellement d'institutions financières appropriées dans le Nord.

Il est également prioritaire d'accroître l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. L'approche actuelle du gouvernement fédéral ne profite pas suffisamment aux entreprises autochtones. Une nouvelle stratégie globale en matière d'approvisionnement profiterait davantage aux entreprises autochtones et à leurs employés tout en permettant aux collectivités autochtones de collaborer activement avec les provinces et les territoires pour créer de nouveaux emplois et réduire le déficit d'infrastructure.

Le Conseil recommande que le gouvernement fédéral :

- crée un fonds pour le développement des entreprises autochtones, doté d'un financement non discrétionnaire d'au moins 100 millions de dollars par année, qui aurait pour mission :
 - de favoriser la création et la croissance d'entreprises autochtones individuelles, communautaires ou constituées en société,
 - d'appuyer des mesures visant à stimuler la croissance et la capacité des IFA, comme on l'a mentionné dans la section sur la gouvernance et les institutions,
 - d'instaurer des incitatifs en vue d'améliorer l'accès aux prêts commerciaux;
- crée des programmes de développement d'entreprises qui tiennent compte des conditions commerciales propres au Nord, notamment des politiques et des programmes pour les Inuits, l'inclusion de toutes les régions inuites dans la stratégie de développement durable du Nord et la promotion du développement économique communautaire;
- mette en place une nouvelle stratégie globale d'approvisionnement qui améliorerait l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et bénéficierait davantage aux entreprises autochtones et à leurs employés. Cette stratégie devrait imposer des niveaux obligatoires d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones aux ministères et organismes fédéraux;
- crée un guichet unique ou un accès simplifié aux services de développement d'entreprises et profite des possibilités de coopération avec les provinces et les territoires pour la prestation de services intégrés :
 - dont l'accès à des programmes de mentorat et de stage et des centres d'apprentissage des affaires,

- les services gouvernementaux devraient être moins frileux, gérer les risques en fonction du contexte commercial et reconnaître que l'échec fait partie de l'expérience commerciale;
- envisage de créer des réserves urbaines à des fins commerciales.

Investissement communautaire

Pour appuyer le développement économique durable, les collectivités ont besoin d'aide et d'outils pour évaluer leur potentiel économique et planifier leur développement. Actuellement, la capacité varie énormément d'une collectivité à l'autre, et l'on note des déficits importants dans les régions et les collectivités les plus pauvres.

Le Conseil recommande donc que le gouvernement fédéral :

- instaure une formule de péréquation pour les gouvernements et les collectivités autochtones;
- revoit les mesures législatives, les politiques et les directives gouvernementales afin que tous les programmes de développement et d'investissement communautaires soient offerts dans le Nord et que les besoins des résidents du Nord soient pris en compte;
- crée un programme de consultation professionnelle doté d'un financement annuel d'au moins 10 millions de dollars pour que les collectivités autochtones aient accès à une expertise scientifique, juridique et financière de qualité qui favorisera la concrétisation de possibilités économiques viables et les partenariats avec les milieux d'affaires canadiens;
- appuie la création de pépinières d'entreprises dans les collectivités, qui donneraient des conseils sur les opérations d'affaires et offriraient des incitatifs à la création d'entreprises, dont des taux de location et des frais d'exploitation réduits et le report des frais imposés aux utilisateurs locaux.

Partenariats avec le secteur privé

Le fait de veiller à ce que les populations, collectivités et entreprises autochtones participent activement à la croissance de l'économie canadienne exige que l'on favorise et facilite les partenariats durables avec le secteur privé.

Le conseil recommande que le gouvernement fédéral :

- stimule les partenariats favorables au développement économique des Autochtones en instaurant des politiques qui feront en sorte que des entreprises et des collectivités autochtones puissent devenir des associés commandités au sein de coentreprises et crée et appuie des mécanismes pour encourager le secteur privé à conseiller les collectivités isolées;

- envisage, en collaboration avec les provinces et les territoires, d'instaurer des zones franches et exonérées d'impôt.

Nos recommandations concernant la réforme de la stratégie d'approvisionnement du fédéral favoriseront le développement d'entreprises en plus d'offrir plus de possibilités aux entreprises autochtones de devenir des associés commandités au sein de coentreprises avec le secteur privé non autochtone.

Participation à de grands projets

Le gouvernement fédéral a reconnu l'importance des grands projets pour l'avenir économique du Canada, particulièrement dans le secteur des ressources naturelles, en créant le Bureau de gestion des grands projets chargé de coordonner et de rationaliser l'approbation et les autres procédures gouvernementales des grands projets. Au cours des 20 prochaines années, 140 milliards de dollars seront investis dans des projets liés aux ressources naturelles dans des régions rurales et éloignées, où vit 50 p. 100 de la population autochtone. Pour que les populations, les collectivités et les entreprises autochtones participent pleinement à l'économie, il est essentiel qu'elles soient partenaires de ces projets.

Le Conseil recommande donc que le gouvernement fédéral :

- fournisse des ressources aux collectivités et aux entreprises autochtones pour qu'elles négocient des partenariats dans les grands projets.

III. CONCLUSION

Les Canadiens autochtones veulent participer pleinement et activement à l'économie canadienne. Dans le budget de 2008, le discours du Trône de novembre 2008 et le budget de 2009, le gouvernement fédéral s'est engagé à faire en sorte que les Canadiens autochtones aient leur part des possibilités économiques du pays.

Le Conseil national de développement économique des Autochtones est d'avis que les Canadiens autochtones et leurs entreprises peuvent jouer un rôle important dans la consolidation de l'économie, la création de meilleurs emplois et l'assurance d'un avenir plus prospère pour tous les Canadiens. Nous croyons que les recommandations contenues dans le présent rapport les aideront à jouer ce rôle tout en s'attaquant aux problèmes sociaux et économiques qu'ils vivent, comme l'illustrent les taux de chômage élevés et les coûts de pauvreté sociale.

Le Conseil, qui presse le gouvernement fédéral de porter une attention particulière aux recommandations du présent rapport, est prêt à poursuivre son travail et à conseiller le gouvernement sur le développement économique des Autochtones.